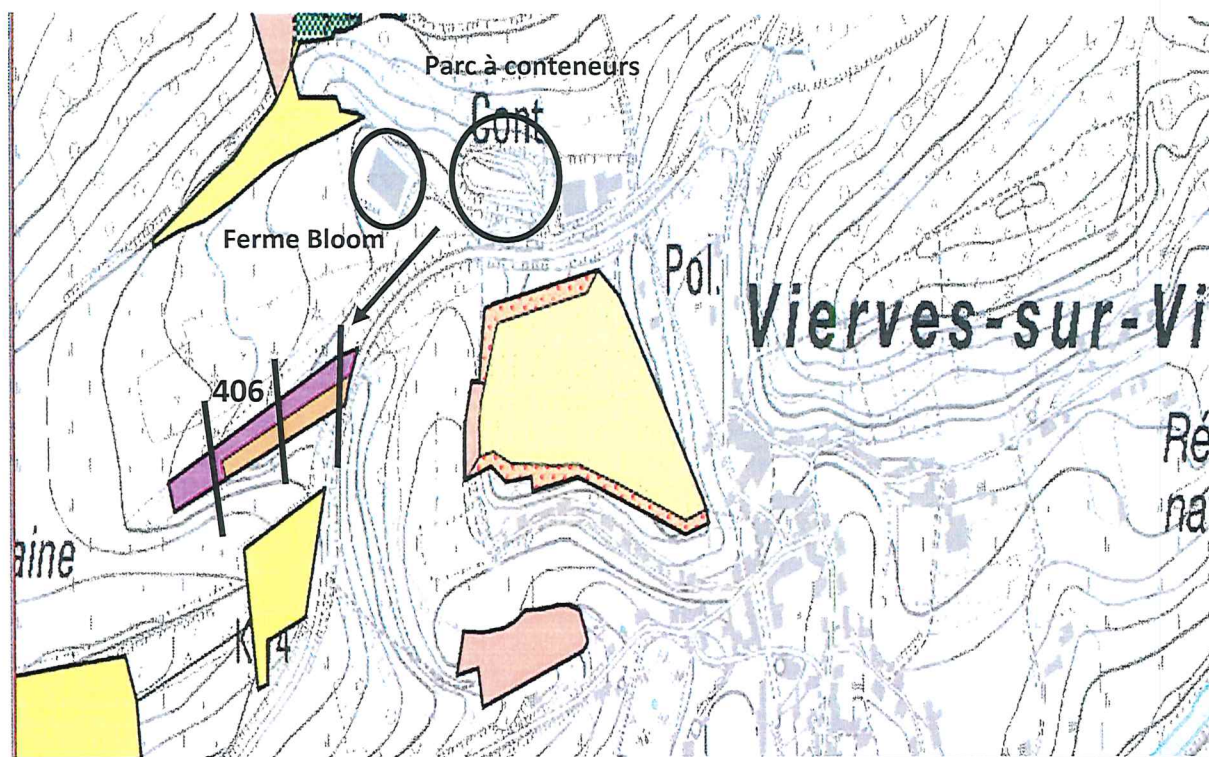


Parts de bois 2022/2023

Triage 12 (Fontaine)

Part n°406



Conditions particulières :

- Cloisonnements et nettoyage des noisetiers + bois martelés.
-  Noisetiers en limite haute **réservés** !
- **INTERDICTION** de faire du feu dans les hêtres !
- Débardage obligatoirement **APRES** l'exploitation → Avis du service forestier avant le débardage car chemin privé.
- Les bois seront façonnés au fur et à mesure de l'exploitation.
- Les fagots, les perches ne peuvent être dressés contre les arbres.
- Les branches doivent être disposées hors des cloisonnements.
- Accès des parts de bois situé à côté de la ferme Bloom, non loin du parc à conteneur (voir flèche sur le plan).

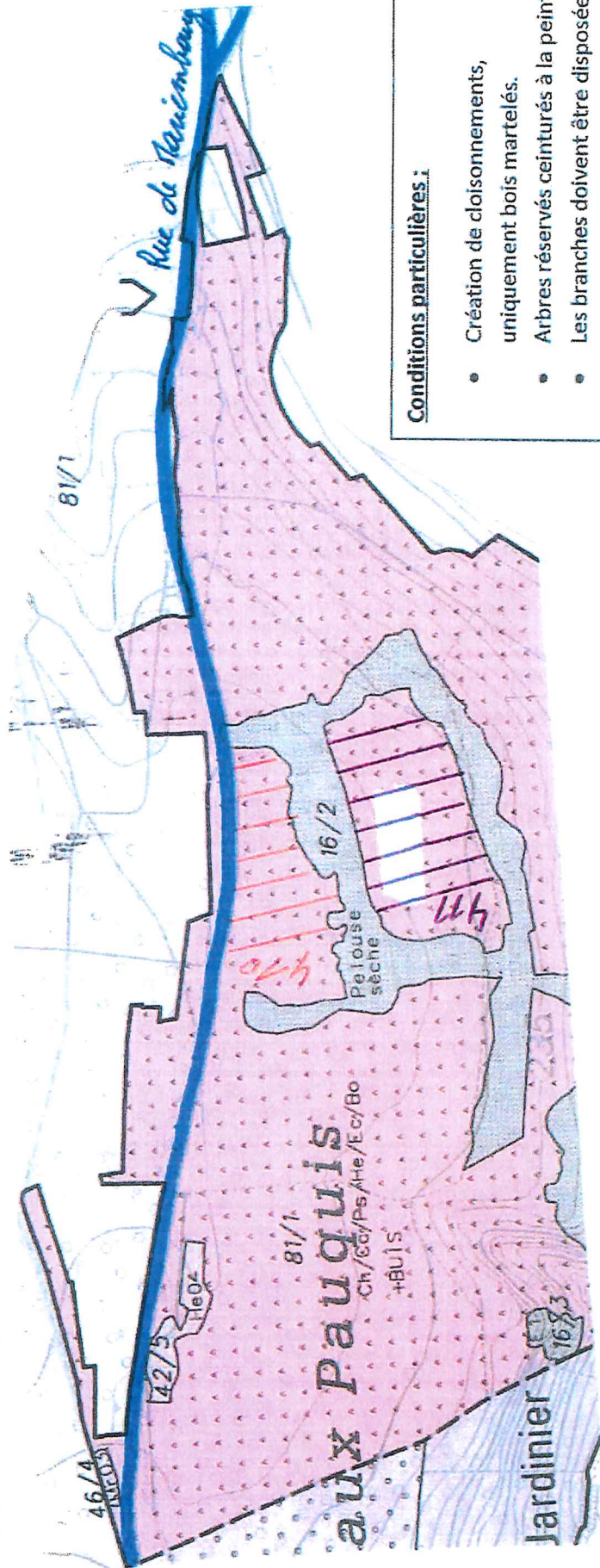
Contact : Florence Leclercqz 0470/56.20.59

Parts de bois 2022/2023

Triage 12

(Montagne aux Buis)

Parts n° 410 à 411

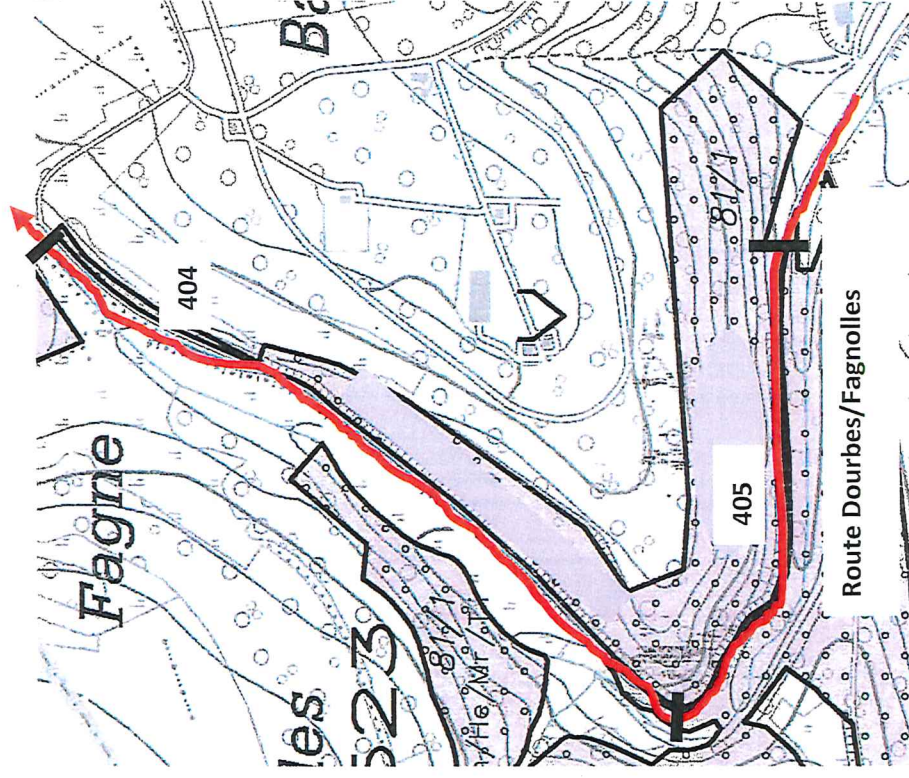


Conditions particulières :

- Création de cloisonnements, uniquement bois martelés.
- Arbres réservés ceinturés à la peinture.
- Les branches doivent être disposées hors des cloisonnements.
- Les bois seront façonnés au fur et à mesure de l'exploitation.
- Les fagots, les tas de bois ne peuvent être dressés contre les arbres.
- **ATTENTION** aux buis

Contact ; LECLERCQZ Florence 0470/56.20.59

Triage 12



Conditions particulières :

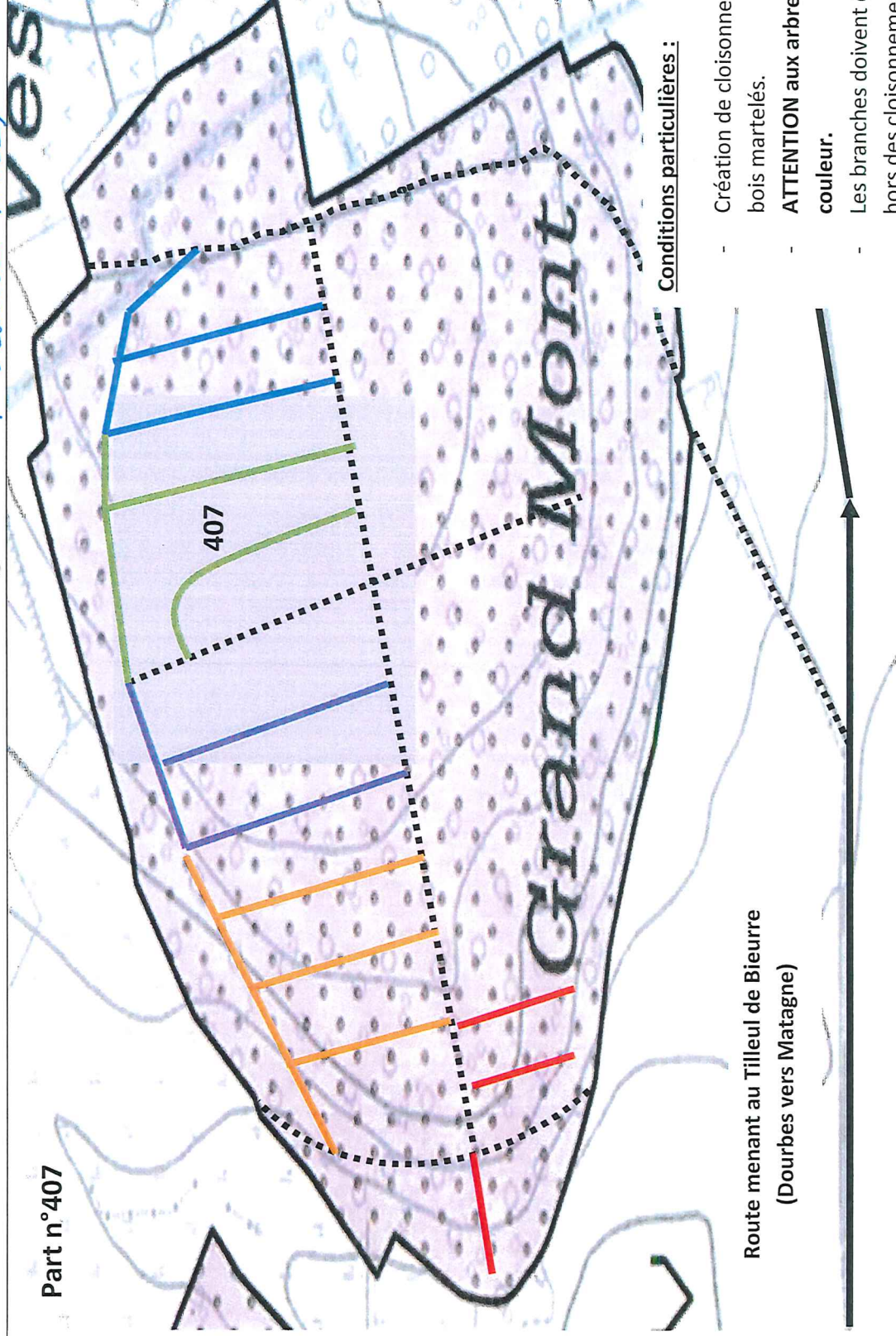
- Nettoyage de la lisière le long de la route menant de Dourbes à Fagnolles
- Les limites des parts sont des lignes horizontales en couleur
- Bois martelés uniquement
- Les branches doivent être disposées hors de la zone de nettoyage
- Les bois seront façonnés au fur et à mesure de l'exploitation
- Les tas de bois, les perches ne peuvent être dressés contre les arbres
- Brûlage des branches autorisé en fonction de la période. Demander l'autorisation au préposé forestier

Parts de bois 2022/2023

Triage 12

(Grand Mont)

Part n°407



Conditions particulières :

- Création de cloisonnement, uniquement bois martelés.
- ATTENTION aux arbres réservés à la couleur.
- Les branches doivent être disposées hors des cloisonnements.
- Les bois seront façonnés au fur et à mesure de l'exploitation.
- Les tas de bois, les perches ne peuvent être dressés contre les arbres.